

DÉCISION N° : 2006-MC-0492

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 894221

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE
(Régime d'examen concerté)

Anvil Mining Limited

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 27 février 2006.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 27 février 2006

Date du visa

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale